

ERASMUS

Grâce au programme européen Erasmus + mis en place au lycée Camille Claudel, vous avez la possibilité, de recevoir une aide financière pour effectuer votre stage professionnel obligatoire en Europe.

PAYS AFFILIES

Il s'agit des pays participant à toutes les actions du programme appelés "pays du programme" :

- . les pays membres de l'Union Européenne
- . Islande, Liechtenstein, Norvège, Turquie, Macédoine du Nord, Serbie

DUREE : 60 jours consécutifs minimum à partir du début des stages des BTS du lycée Camille Claudel. C'est-à-dire 9 semaines en entreprise.

TRANSPORT : voyager via des transports ayant un faible impact carbone sur l'environnement. Ce critère s'inscrit dans la charte Erasmus+ établie avec le lycée Camille Claudel.

COMMENT S'Y PRENDRE ?

1. Déposer une demande :

--> Lorsque votre stage a été validé par vos enseignants, contactez le référent Erasmus de la section.

2. Contrat pédagogique

Le financement est soumis à la signature d'un contrat entre l'étudiant, le lycée, l'entreprise de stage et l'Agence Erasmus+.

ENGAGEMENT DE L'ETUDIANT:

- ✓ L'étudiant s'engage à mener son stage à son terme
- ✓ L'étudiant s'engage aussi à compléter et à transmettre à l'agence Erasmus + l'enquête qu'il recevra à la fin de son stage.

Dans le cas contraire, l'étudiant serait tenu de rembourser le financement reçu d'Erasmus+.

3. Quel montant d'aide ?

Vous recevez **une aide financière de l'Union européenne** qui est une participation aux frais induits par la mobilité. Cette aide intègre systématiquement le coût de la vie du pays de destination.

Un supplément est accordé pour les étudiants en situation de handicap et /ou boursiers à l'échelon 5 et 7 (**à hauteur de 250 euros supplémentaires, cumulables**)

4. Aide au transport :

Cette aide est forfaitaire et liée au type de transport choisi pour vous rendre sur votre lieu de stage et à la distance parcourue.

Cette aide est cumulable avec les autres aides à la mobilité auxquelles vous pourriez prétendre: bourse de l'OFAJ pour des stages en Allemagne ...



- 1. Il est nécessaire de fournir des justificatifs des dépenses engagées**
- 2. Le respect du calendrier de dépôt des demandes est impératif pour obtenir ces aides : le contrat doit être signé 1 mois avant le début du stage.**

Comment trouver un logement ?

L'association Erasmus Student Network (ESN) peut vous aider à vous loger à l'étranger
AFFILIES <https://esn.org/accommodation>